

Question de privilège

Je demande aussi à la Chambre de donner au député, dont la réputation et peut-être les actes est mise en doute par certains de ses collègues, la chance de se défendre lui-même à la Chambre en temps opportun. Il n'est pas ici aujourd'hui.

Monsieur le Président, je vous demande de ne pas rendre de décision avant que le député n'ait eu la chance d'expliquer à la Chambre ce qui est arrivé ce jour-là. À mon avis, cette manière d'agir serait équitable.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement dans cette affaire.

Pour commencer, je voudrais répéter ce qu'a dit le leader de l'opposition à la Chambre, à savoir que nous déplorons tous ce qui est arrivé hier à la tribune. Ce genre d'incident n'a pas sa place à la Chambre. Nous sommes désolés que certaines des autres personnes présentes à la tribune aient non seulement été gênées, mais aient également couru un danger pendant cet incident.

Il convient, je pense, que nous attendions l'arrivée à la Chambre du député de Scarborough—Agincourt pour qu'il puisse prendre la parole et se défendre de l'accusation selon laquelle il aurait lui-même orchestré cet incident.

• (1510)

À mon avis, cependant, il s'agit ici d'une question plus large. Les ministériels comme les députés de l'opposition ont le privilège de faire asseoir leurs invités dans des tribunes spéciales. Le Règlement de la Chambre et les règles de sécurité nous permettent de faire escorter nos invités par des agents de la sécurité. Ils n'ont pas besoin de passer par le portique de détection des métaux ni de se soumettre au contrôle qui est exigé pour les personnes qui siègent dans les tribunes réservées au public. Nous voudrions peut-être étudier ce point dans le cadre d'une question plus large.

Je dirai pour conclure, ce qui pourrait être considéré comme une intervention distincte, que les ministériels, en particulier ceux qui siègent en face des banquettes du Nouveau Parti démocratique, ont clairement mis en doute les motifs des députés de ce côté-ci de la Chambre par leurs actions et leurs propos hier soir, bien que ceux-ci ne figurent pas dans le hansard. D'autres députés, en particulier le député de Skeena, me disent que des membres du caucus conservateur se sont mis en rapport avec lui

pour lui laisser entendre qu'il était responsable de cet incident.

M. le Président: Nul doute que le député en conviendra, s'il y a une autre question qui se pose, et c'est fort possible, on pourrait en parler une autre fois.

Toutefois, la Chambre est aux prises avec une difficulté très précise. J'ai écouté très attentivement le secrétaire parlementaire nous donner un exposé des faits que ne conteste aucun des députés.

Le député d'Ottawa—Vanier a fait remarquer que le député en cause, qui pourrait être mêlé ou non à cette affaire, n'est pas présent. Il a proposé qu'on reporte cette question jusqu'à ce que le député puisse venir à la Chambre. J'ai cru constater que cette proposition recueillait un appui solide des deux côtés de la Chambre.

Le député de Thunder Bay—Atikokan soulève des questions relatives à la sécurité qui intéressent de très près la Chambre et la présidence. Je crois que ces questions pourraient être examinées à un moment plus opportun, selon ce que je déciderai.

Le point soulevé par le député est donc différent de celui dont il est question ici. Je sais que le député voudra bien laisser tomber ce point, pour l'instant du moins. Il pourra le soulever de nouveau plus tard.

Le leader parlementaire du gouvernement a quelque chose à dire. Je lui cède volontiers la parole.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais dire très brièvement que j'approuve la recommandation du leader du Parti libéral à la Chambre, le député d'Ottawa—Vanier. Nous devrions effectivement nous abstenir de porter un jugement sur les faits tant que le député n'aura pas eu l'occasion de faire sa déclaration à la Chambre.

Je voudrais également souligner, comme vous l'avez fait dans vos observations, monsieur le Président, que cette situation nous rappelle les questions de sécurité, car ce qui était dans ce cas-ci du papier aurait très bien pu être autre chose, vu que, nous, députés, n'avons pas à passer par les détecteurs de métal ni à nous soumettre à d'autres mesures de sécurité destinées au grand public lorsque nous amenons des invités ou les autorisons à entrer à la Chambre grâce à nos laissez-passer. C'est une question qu'il faudra peut-être réexaminer, étant donné les circonstances.